



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

TGV

Question écrite n° 36589

Texte de la question

M Raymond Marcellin demande à M le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports, de bien vouloir lui assurer que l'accès au TGV Atlantique qui desservira la Bretagne en 1989 sera possible sans formalité, la pratique d'une réservation systématique et payante, notamment sur la ligne classique Le Mans-Rennes-Brest/Quimper, ne paraissant justifiée ni par des impératifs de sécurité ni par des considérations strictement techniques. Compte tenu en effet du nombre élevé de circulations régulières prévues, du cadencement des horaires facilitant la répartition des voyageurs entre les circulations, de la capacité importante des rames jumelées ainsi que du renforcement du service en fin de semaine par des TGV supplémentaires et quelques trains classiques, aucune mesure particulière de contingentement à l'admission ne semble nécessaire pour l'acheminement du trafic à l'intérieur de la Bretagne.

Données clés

Auteur : [M. Marcellin Raymond](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36589

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 684